

Covid 19 _ Mars 2020 _ n°2

TIC & TAC

Tous Informés et Concernés, Tous Acteurs de la Cohésion

Apportons tous notre contribution et maîtrisons les risques

Bien s'informer, bien réagir !

La France est en stade 2 de l'épidémie du coronavirus depuis le 6 mars 2020. Il consiste à **freiner la propagation du virus** sur le territoire avec la mise en œuvre des **mesures-barrières** (fermetures de classes par exemple, annulation de grands rassemblements, visites suspendues dans les établissements accueillant des personnes âgées...).

A ce stade, ralentir la propagation du virus peut permettre de **d'éviter la saturation du système sanitaire et limiter le nombre de personnes infectées**.

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- 
Se laver très régulièrement les mains
- 
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- 
Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- 
Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

DIRECTION & EOH

GRUPE ILE-DE-FRANCE
UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

ESPACE PEDIATRIQUE ALICE BLUM-RIBES

Réponses à vos questions

Quelles sont les modalités possibles afin d'assurer la prise en charge des patients ?

Tous les enfants de personnels travaillant en établissement de santé, directement impliqués dans la gestion de la crise ont consigne de **se présenter à leurs écoles/crèches habituelles** lundi 16 mars (elles seront toutes ouvertes). Il faut se présenter avec une carte professionnelle, un bulletin de salaire ou un document de preuve. Pour les crèches, les professionnels concernés seront les mêmes.

Comment l'EPABR s'est-il organisé pour faire face à cette situation ?

- **Cellule de crise activée**

La région a organisé une cellule de crise en présence de l'ensemble des directions d'établissement à rythme régulier. La cellule de crise EPABR a donc été activée selon le plan de gestion de crise EPABR. Cette cellule peut intervenir à tout moment (jour / nuit / weekend) en fonction de l'évolution de la situation afin de soutenir les acteurs de terrain. Elle se réunit régulièrement pour faire le point sur les actions en étroite collaboration avec l'EOH.

- **Plan de continuité d'activité (PCA) formalisé et prêt à être mis en œuvre**

Comme les recommandations nationales le préconisent, l'EPABR a formalisé son PCA. Celui-ci a pour finalité de formaliser l'ensemble de l'organisation qui permet à l'EPABR d'assurer la continuité de ses services face à une épidémie / pandémie. Et être prêt à intervenir pour soulager les établissements de référence COVID-19.

Au niveau activité

- ⇒ Réduction de l'activité avec la fermeture de l'activité ambulatoire
- ⇒ Arrêt des permissions pour limiter le risque de contamination

Au niveau ressources humaines

- ⇒ Recensement de tous les professionnels volontaires
- ⇒ Formalisation de l'organisation en cas de besoin d'assignation
- ⇒ Formalisation d'un fonctionnement dégradé de la prise en charge en cas d'effectif réduit

Que faire si je pense être infecté ?

Si pendant mes heures de travail ou à domicile, un des salariés du site ressent de la fièvre associée à une gêne respiratoire, il doit informer la direction de l'EPABR, le cadre ou l'astreinte administrative afin de déclencher la conduite à tenir pour se protéger et mettre en sécurité le collectif.